

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2005

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA REHABILITATION DE LA COLLECTE DES EAUX USEES ET DE LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAINT ETIENNE (LOIRE)

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, considérant :

- que le projet de restructuration du système d'assainissement proposé par l'agglomération stéphanoise entraînera une amélioration très significative de la qualité du milieu récepteur ;
- que le programme de réhabilitation du réseau, énoncé au dossier d'enquête publique, devrait permettre d'atteindre la déconnexion du Furan de 90 % des eaux usées dès la fin de l'année 2007, et de 100 % en 2015 ;

donne un avis favorable à la demande d'autorisation de la réhabilitation de la collecte des eaux usées et de la restructuration de la station d'épuration de Saint-Etienne (Loire) sous réserve :

- de la modification du projet d'arrête préfectoral autorisant le nouveau système de collecte et de traitement, pour préciser les conditions exceptionnelles de fonctionnement des déversoirs d'orages ;
- que l'arrête préfectoral fixe des prescriptions relatives aux installations de réception des matières de vidange.

COPIE CONFORME